

# « Tax Shelter » Coopérateur

## Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ?

L'achat de part(s) pour la société gojo SCRL vous permet de déduire 45% de la valeur d'achat. Néanmoins, trois conditions sont requises pour bénéficier de cette déduction fiscale :

Vous devez :

1. Conserver ces parts durant 48 mois minimum. À défaut, la réduction d'impôt sera reprise en partie sous forme d'augmentation d'impôt.  
*Concrètement, si vous investissiez 2000€, vous déduisez donc 45%\*2000 = 900€, mais si vous décidez de revendre vos parts (à hauteur de 2000€) après 3 ans, l'année qui suit, vos impôts augmenteront de  $[48 \text{ (mois)} - 36 \text{ (mois)}] / 12 * 45 \% * 2000 = 225€$*
2. Les fonds doivent être investis en numéraires, pas d'apport en nature ni vente d'actions existantes ;
3. Le capital doit être libéré immédiatement en espèce.

NB : La réduction d'impôts est limitée à l'impôt qui aurait dû être payé sans cette réduction. *Vous ne pouvez pas déduire plus d'impôt que vous n'en avez à payer.*

Limites de montant :

- Investissement total fiscalement favorisé de 250.000 EUR maximum pour toute la durée d'existence de la société ;
- Réduction fiscale maximal par investisseur : 100.000 EUR sur base annuelle ;
- Participation maximale par investisseur : 30% du capital social de la société ;

## Conditions requises pour que gojo SCRL soit éligible au tax shelter 45% ?

La « microentreprise » doit être en deçà des plafonds de chiffre d'affaire et du nombre d'équivalents temps plein (<10). Ces conditions ne peuvent être dépassées deux années consécutives.

Si ces conditions ne sont plus réunies, l'entreprise peut être éligible à la disposition « tax shelter 30% » pour laquelle les plafonds de chiffre d'affaire et du nombre d'équivalents temps plein sont augmentés.

L'entreprise doit être en besoin de financement, ces termes sont définis par la loi et entendent entre autres que l'entreprise ne verse pas de dividende, n'acquière pas de capital dans un autre société ni d'immobilier. Aussi, la société ne peut être une société immobilière.

Si l'entreprise ne répond plus aux conditions (non exhaustives, mais principales) précitées, la déductibilité prend fin et un remboursement sous forme d'impôt au prorata du nombre de mois restants doit être effectuée l'année suivant la sortie du cadre légal permettant de bénéficier du « tax shelter » (voir premier titre, point 1).

## Qui peut bénéficier de la réduction d'impôt ?

Sont visés, les habitants du Royaume (assujettis à l'impôt des personnes physiques) ainsi que les non- habitants du Royaume (assujettis et régularisés à l'impôt des non-résidents/personnes physiques).

Cette mesure ne peut toutefois pas bénéficier aux dirigeants d'entreprise (toute personne exerçant un pouvoir direct ou indirect) pour les actions ou parts de la société dans laquelle ils exercent directement ou indirectement leur activité de dirigeant d'entreprise.

## En pratique, que se passera-t-il ?

Après la souscription de votre capital, vous recevrez de notre part une attestation requérant une forme légale.

Vous pourrez ensuite déclarer le montant de votre investissement dans votre déclaration fiscale. Par la suite, une réduction sera effectuée sur votre impôt dû.

## Où indiquer mon investissement dans ma déclaration fiscale ?

Dans le cadre :

### J. VERSEMENTS EN VUE DE L'ACQUISITION DE NOUVELLES ACTIONS OU PARTS DE PETITES SOCIÉTÉS DÉBUTANTES.

1. qui entrent en considération pour la réduction d'impôt de 30 pct :
2. qui entrent en considération pour la réduction d'impôt de 45 pct :

1318	<input type="text"/>
1320	<input type="text"/>